



Magny le Hongre, le jeudi 27 août 2026

La propreté du cadre de vie est l'affaire de tous.

La préservation de la propreté et de la qualité du cadre de vie repose sur la responsabilité de chacun. **Face à la multiplication des dépôts sauvages et au non-respect des règles de collecte des déchets, la Ville a renforcé ses actions de contrôle et de verbalisation.**

Tout dépôt d'immondices constaté sur le domaine public fait systématiquement l'objet d'une recherche afin d'identifier son propriétaire ou son responsable.

Lorsque celui-ci est identifié, il est mis en demeure de procéder au retrait immédiat des déchets. **À défaut de régularisation, la procédure de circuit court est engagée et l'infraction est transmise au tribunal judiciaire.**

Cette démarche vise à responsabiliser les contrevenants et à préserver durablement la propreté des espaces publics.

Le respect des règles élémentaires de vie en communauté implique également de respecter les jours et horaires de sortie des conteneurs à déchets.

Les bacs et encombrants ne doivent pas rester plusieurs jours sur les trottoirs. Leur accumulation peut gêner la circulation des piétons, encombrer la chaussée et porter atteinte à la propreté de l'espace public.

Afin de faciliter le tri et la collecte des grands cartons, deux bacs dédiés à la collecte des cartons sont installés en ville. Ces équipements sont accessibles à tous et permettent à chacun d'adopter les bons gestes.

Ensemble, faisons de la propreté et du respect de l'espace public une priorité pour préserver un cadre de vie agréable pour tous.



Photographie d'un exemple de dépôt de plusieurs jours, verbalisé début août

PLUS D'INFORMATIONS
www.magnylehongre.fr

